

Veillez télécopier le formulaire dûment rempli au 1 866 480-3225.

Dans ce formulaire, les termes **vous**, **votre** et **vos** désignent le titulaire de la police de Rentes immédiates RBC®. Les termes **nous**, **notre** et **nos** désignent la Compagnie d'assurance vie RBC.

Instructions :

- Remplissez la partie Renseignements sur le titulaire (partie 1).
- Entrez les renseignements relatifs à la demande de changement pertinente.
- Fournir les signatures pertinentes (partie 7).

1. RENSEIGNEMENTS SUR LE TITULAIRE (Tous les champs de la partie 1 doivent être remplis pour que nous puissions traiter votre demande.)

Numéro de compte		
Votre nom légal : Prénom	Second prénom	Nom
Date de naissance (jj/mm/aaaa)		
Adresse postale actuelle		N° 'd'unité/d'appartement
Ville	Province	Code Postal
Si votre adresse postale est un numéro de case postale, de poste restante ou de route rurale, veuillez nous fournir votre adresse municipale (numéro et nom de la rue).		N° 'd'unité/d'appartement
Ville	Province	Code Postal
Est-ce un changement d'adresse ? ☐ O ☐ N (Nota : Cette règle s'appliquera à tous les comptes de cet investisseur.)		
Si oui, veuillez fournir votre ancienne adresse :		
Ancienne adresse postale		N° 'd'unité/d'appartement
Ville	Province	Code Postal
Si l'ancienne adresse postale était un numéro de case postale, de poste restante ou de route rurale, veuillez fournir l'adresse municipale (numéro et nom de la rue)		N° 'd'unité/d'appartement
Ville	Province	Code Postal
Numéro de téléphone		Adresse électronique
Votre profession (veuillez être aussi précis que possible)		☐ Retraité
Objet du placement (cochez toutes les cases pertinentes)		
☐ Placement à long terme ☐ Épargne-retraite ☐ Planification successorale ☐ Protection de l'entreprise/du personnel clé		
☐ Autre (veuillez être aussi précis que possible)		

2. CHANGEMENT DE NOM (s'applique à tous les comptes de l'investisseur)

Changement de nom applicable pour	☐ Titulaire ☐ Rentier ☐ Bénéficiaire ☐ Titulaire remplaçant ☐ Rentier remplaçant ☐ Bénéficiaire sous-ordre
Nouveau nom	
Raison du changement	☐ Mariage (préciser la date) ☐ Divorce (préciser la date) ☐ Ordonnance d'un tribunal (expliquer) ☐ Erreur (expliquer) ☐ Autre (expliquer)
Détails	Joindre les originaux ou des copies notariées des documents juridiques

3. AJOUTER, CHANGER, OU SUPPRIMER LE TITULAIRE REMPLAÇANT (comptes non enregistrés seulement) Au Québec, le titulaire remplaçant est aussi appelé titulaire subrogé.

☐ Ajouter un titulaire remplaçant			
☐ Ajouter un cotitulaire - En demandant l'ajout d'un cotitulaire, j'autorise la propriété à parts égales du compte avec la personne désignée ci-dessous.			
☐ Changer le titulaire remplaçant – En demandant un changement de titulaire remplaçant ou de titulaire subrogé du contrat, je révoque par les présentes toute désignation de titulaire remplaçant antérieure.			
☐ Supprimer le titulaire remplaçant			
La propriété du contrat est transférée au titulaire remplaçant au décès du titulaire*			
Nom légal du titulaire remplaçant Prénom Second prénom Nom			Lien avec le titulaire de contrat
* Au moment du décès du titulaire, nous pourrions devoir recueillir des renseignements supplémentaires sur le titulaire remplaçant.			
Nom légal du cotitulaire Prénom Second prénom Nom			Lien avec le titulaire de contrat

4. AJOUTER, CHANGER, OU SUPPRIMER DE RENTIER REMPLAÇANT (CELI, FRR, FRR prescrit et comptes non enregistrés seulement)

☐ Ajouter un rentier remplaçant					
☐ Changer le rentier remplaçant – En demandant un changement au rentier remplaçant du contrat, je révoque par les présentes toute désignation antérieure de rentier remplaçant.					
☐ Supprimer le titulaire remplaçant					
<u>Comptes CELI, FRR et FRRP :</u> Le rentier remplaçant doit être un conjoint de droit ou de fait. À votre décès, le contrat sera maintenu en vigueur, car votre conjoint de droit ou de fait en deviendra le titulaire et le rentier.					
<u>Comptes non enregistrés :</u> Si vous nommez un rentier remplaçant, au décès du rentier principal, aucun capital-décès ne sera versé et le contrat sera maintenu en vigueur. Si le rentier principal est également le titulaire, au décès du rentier principal, à moins qu'un titulaire remplaçant ne soit également désigné, le contrat sera maintenu et la propriété sera transférée à la succession du rentier principal décédé.					
Nom légal du rentier remplaçant Prénom Second prénom Nom			Numéro d'assurance sociale (NAS)	Sexe du rentier remplaçant : ☐ Femme ☐ Homme	Date de naissance (jj/mm/aaaa)

5. CHANGEMENT DE BÉNÉFICIAIRE (s'applique uniquement au compte indiqué ci-dessus). Veuillez remplir une demande distincte pour chaque compte qui nécessite un changement de bénéficiaire.

OPTION DE RÈGLEMENT DE LA RENTE : Si vous désirez que le capital-décès soit versé à l'un ou plusieurs de vos bénéficiaires sous forme de rente immédiate non rachetable, veuillez remplir la formule Désignation de bénéficiaire et choix de l'option de règlement – Fonds de placement garanti RBC en même temps que la présente demande (ne pas remplir les tableaux de désignation de bénéficiaire ci-dessous).

Le ou les titulaires soussignés du contrat demandent que le capital-décès prévu au titre de la police, lorsqu'il devient payable, soit versé à :

	Nom au complet ou nom de l'entreprise	Lien avec le rentier (au Québec, lien avec le titulaire)	Part* (%)	Désignation**
1				☐ Révocable ☐ Irrévocable
2				☐ Révocable ☐ Irrévocable
3				☐ Révocable ☐ Irrévocable
Pourcentages seulement. Le total doit être égal à 100 %			100 %	

	Bénéficiaire(s) sous-ordre Nom au complet ou nom de l'entreprise	Lien avec le rentier (au Québec, lien avec le titulaire)	Part* (%)	Désignation**
1				☐ Révocable ☐ Irrévocable
2				☐ Révocable ☐ Irrévocable
3				☐ Révocable ☐ Irrévocable
Pourcentages seulement. Le total doit être égal à 100 %			100 %	

Si les cases ne sont pas cochées, la désignation sera considérée comme révocable (sauf au Québec).

SI LE BÉNÉFICIAIRE EST MINEUR, Le ou les fiduciaires sont autorisés à utiliser à leur gré les prestations découlant du contrat pour l'éducation ou l'instruction des bénéficiaires et à exercer tous les droits des bénéficiaires aux termes du contrat. (Veuillez prendre note qu'au Québec, il existe d'importantes différences entre les droits d'un tuteur et ceux d'un fiduciaire. Renseignez-vous auprès de votre conseiller professionnel.)

Nom complet du mineur		Date de naissance du mineur (jj/mm/aaaa)	Nom complet du fiduciaire pour mineurs	Adresse du fiduciaire	Lien du fiduciaire avec le rentier
1					
2					

Si tous les bénéficiaires meurent avant le rentier, le capital-décès sera payable au bénéficiaire en sous-ordre, s'il y a lieu, sinon à la succession du titulaire.

*** Si plusieurs bénéficiaires sont nommés, les sommes dues seront versées en parts égales, sauf stipulation contraire. Le total des parts doit être égal à 100 %.**

****La désignation d'un bénéficiaire irrévocable signifie que le titulaire ne peut pas changer le bénéficiaire sans le consentement du bénéficiaire irrévocable. Le titulaire doit également obtenir le consentement du bénéficiaire irrévocable pour demander une opération à l'avenir, y compris, mais sans s'y limiter, le rachat de fonds, la cession du contrat ou un changement de propriété du contrat. Veuillez noter que si le bénéficiaire irrévocable est mineur, le mineur ne peut donner son consentement à ces opérations, pas plus qu'un parent, un gardien ou un tuteur agissant en son nom. Ces consentements ne sont pas nécessaires dans le cas d'un bénéficiaire révocable. Le bénéficiaire révocable n'a aucun droit légal sur le compte. Dès que le titulaire nomme un nouveau bénéficiaire, les droits du bénéficiaire révocable précédent sont abolis.**

Aux titulaires du Québec seulement : Si vous avez désigné votre conjoint à titre de bénéficiaire, la désignation est irrévocable à moins que vous ne cochiez la case ci-dessus. S'applique qu'à un conjoint marié ou à un conjoint uni civilement et non à un conjoint de fait.

6. SIGNATURES

En apposant votre signature ci-dessous, vous certifiez que tous les renseignements fournis sont complets et exacts. Vous convenez que les changements, choix et demandes indiqués dans ce formulaire prendront effet selon les conditions qui y sont exposées et seront assujettis aux dispositions du contrat. Les signatures électroniques sont acceptées pour les désignations de bénéficiaires révocables. En cas d'utilisation d'une signature électronique, la piste d'audit de cette signature doit être fournie. Une signature manuscrite à l'encre est requise pour les désignations de bénéficiaires irrévocables.

Les signatures électroniques seront acceptées pour les désignations de bénéficiaire révocable. Si une signature électronique est utilisée, la piste d'audit de la signature électronique doit être fournie. Une signature manuscrite à l'encre est requise pour les désignations de bénéficiaire irrévocable.

Vous consentez également à ce que RBC Vie recueille, utilise et communique les renseignements personnels que vous avez fournis dans la présente formule aux fins de l'administration des opérations de débit préautorisé pour les produits et services précisés. Vos renseignements sont recueillis, utilisés et communiqués conformément à l'Avis de protection des renseignements personnels à l'échelle mondiale qui se trouve ici : <https://www.rbc.com/rensperssecurite/ca/avis-rens-pers-mondiale.html>

Si vous avez fourni des renseignements personnels sur une autre personne, vous confirmez que vous avez obtenu les consentements appropriés, conformément aux lois applicables en matière de protection des renseignements personnels, pour fournir les renseignements et pour que ceux-ci soient utilisés aux fins de l'administration d'opérations de débit préautorisé pour les produits et services précisés.

Signature du titulaire		Signature du cotitulaire (le cas échéant)
Signature du rentier remplaçant (le cas échéant)		Signature du nouveau bénéficiaire irrévocable désigné (s'il y a lieu)
Consentement du bénéficiaire irrévocable antérieur (le cas échéant)		Date (jj/mm/aaaa)
Nom du conseiller	Signature du conseiller	Code du conseiller
Nom du courtier/de l'agence	Code du courtier	Date (jj/mm/aaaa)

Note: S'il y a lieu, lorsqu'une nouvelle demande de changement de titulaire et de changement de bénéficiaire ont été remplis et présentés à la Compagnie d'assurance vie RBC (« la Compagnie ») à la même date, la nouvelle demande de changement de titulaire est traitée en premier par la Compagnie et entre en vigueur en premier. Par conséquent, la demande de changement de bénéficiaire doit être signée par le nouveau titulaire désigné.

Le changement ne prendra effet qu'une fois reçu à nos bureaux. Une fois reçu à nos bureaux, le changement de bénéficiaire prend effet à la date de signature de la demande.

Si vous l'envoyez par la poste :
Compagnie d'assurance vie RBC
a/s de Fiducie RBC Services aux investisseurs, Services aux actionnaires
155 Wellington Street West, 2e étage, Toronto (Ontario) M5V 3L3